

Rapport moral et d'activité 2021



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE

**Assemblée Générale Ordinaire
de la FDAAPPMA de La Réunion
Le samedi 16 juillet 2022**

Sommaire



Rappel des perspectives 2021

Introduction

Activités de la garderie fédérale

Activité de la brigade d'éco-gardes

Adhésions (ventes de carte de pêche)

Les pêches électriques et autres prestations

Les Ateliers Pêche Nature

Gestion de l'Espace Naturel Sensible de Langevin - Cap Blanc

Représentation de la Fédération

Les opérations de repeuplement

Projet OFB (ex-AFB)

Etude Truite

Réalisation du 3^{ème} PDPG

Les partenariats financiers

Actions de communication

Mouvements du personnel et accueil de stagiaires

Perspectives 2022

Rappel des perspectives 2021

Mettre en place la Brigade
d'éco-gardes sur la Rivière
Saint-Etienne
(réalisé)

Finaliser le 3ème PDPG
(réalisé)

Clôturer les actions en
faveur de la préservation
des espèces amphihalines
de La Réunion – projet
avec l'OFB (ex-AFB)
(réalisé)

Finaliser l'étude truite en
partenariat avec l'INRAE
(réalisé)

Réaliser les travaux sur le
PDIPN (terrasse, clôture,
local technique)
(non réalisé)

Participer à la mise en
place de la nouvelle
réglementation de la
pêche aux bichiques
(réalisé)

Demander des mesures
compensatoires dans le
cadre des travaux de
traitement des crues de la
Rivière des Remparts à la
CASud
(non réalisé)

Impulser une étude sur le
Poisson Plat
(non réalisé)

Introduction

Comme en 2020, l'année 2021 a été marquée par le **contexte sanitaire lié au COVID 19**. Les contraintes sanitaires en vigueur ont impacté la réalisation de certaines actions, comme les animations avec les scolaires et les centres de loisir et les manifestations environnementales prévues par la Fédération (Fête de la Truite, journée portes-ouvertes).

Cependant, nous avons pu concrétiser certaines **actions importantes** pour nos structures comme la **mise en place de la Brigade d'éco-garde** sur la Rivière Saint-Etienne et la **finalisation de l'étude truite** en partenariat avec l'INRAE.

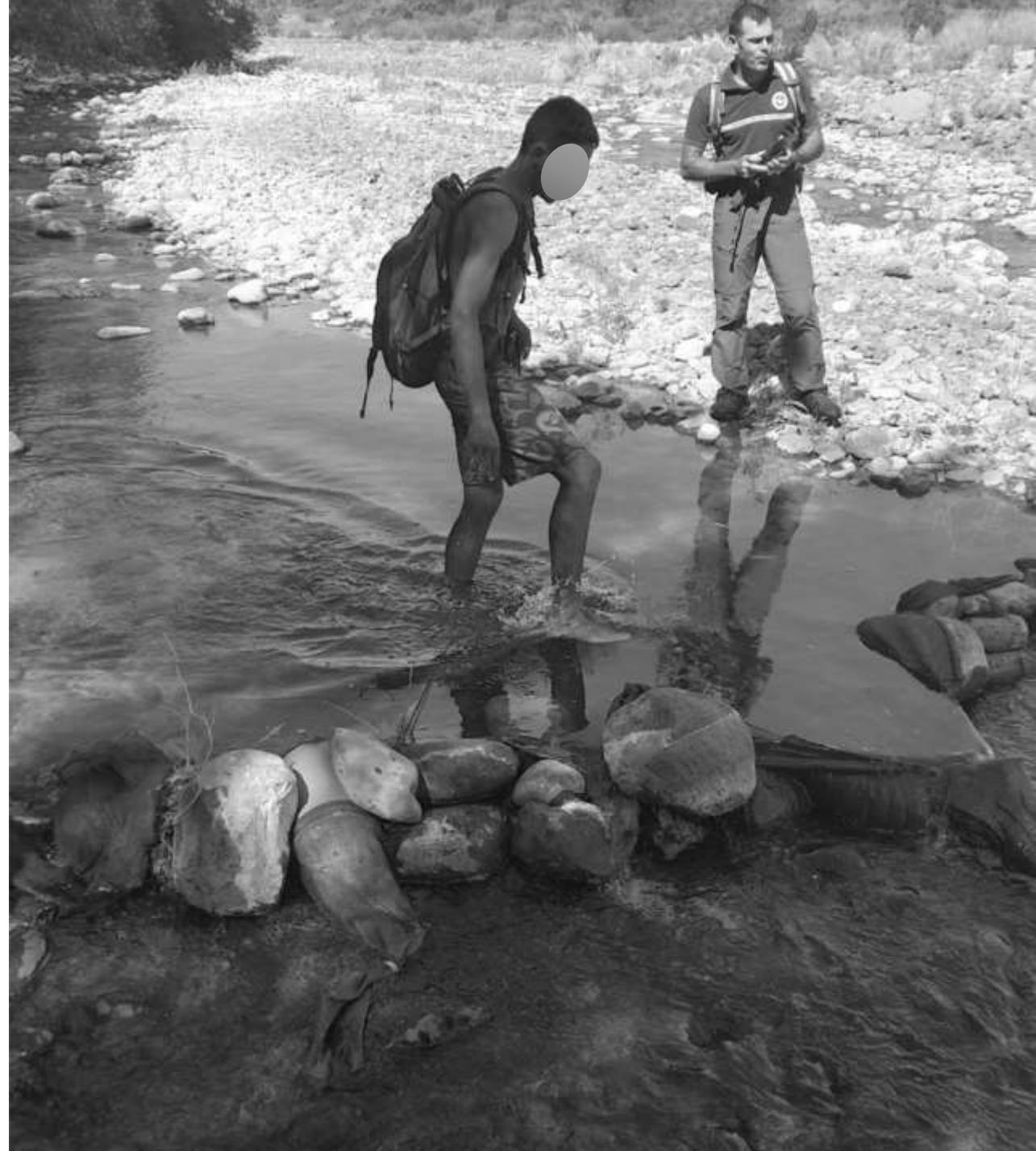


Activités de la garderie fédérale

Les gardes-pêche de la Fédération ont pour mission principale la surveillance des cours d'eau et plans d'eau du département de La Réunion : missions de sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques auprès des usagers (riverains, touristes, pratiquants d'activités sportives, agriculteurs, etc.) et de lutte contre le braconnage à travers les actions de police de la pêche.

Toutefois, les gardes-pêche participent également à d'autres actions :

- sensibilisation et protection des milieux aquatiques, information sur la sûreté hydraulique : actions réalisées dans le cadre des Ateliers Pêche Nature (APN) et des manifestations à caractère environnemental,
- participation aux activités de la cellule technique (pêches électriques de sauvegarde et d'inventaire, études diverses, rempoissonnements, contrôles des panneaux EDF liés à la sûreté hydraulique, etc.).



Les missions police de la pêche

Ce sont au total **144 jours** de missions de surveillance des cours d'eau et plans d'eau qui ont été réalisées en 2021 (contre 115,5 jours en 2020).

Pêcheurs contrôlés en situation de pêche licite 👍

92

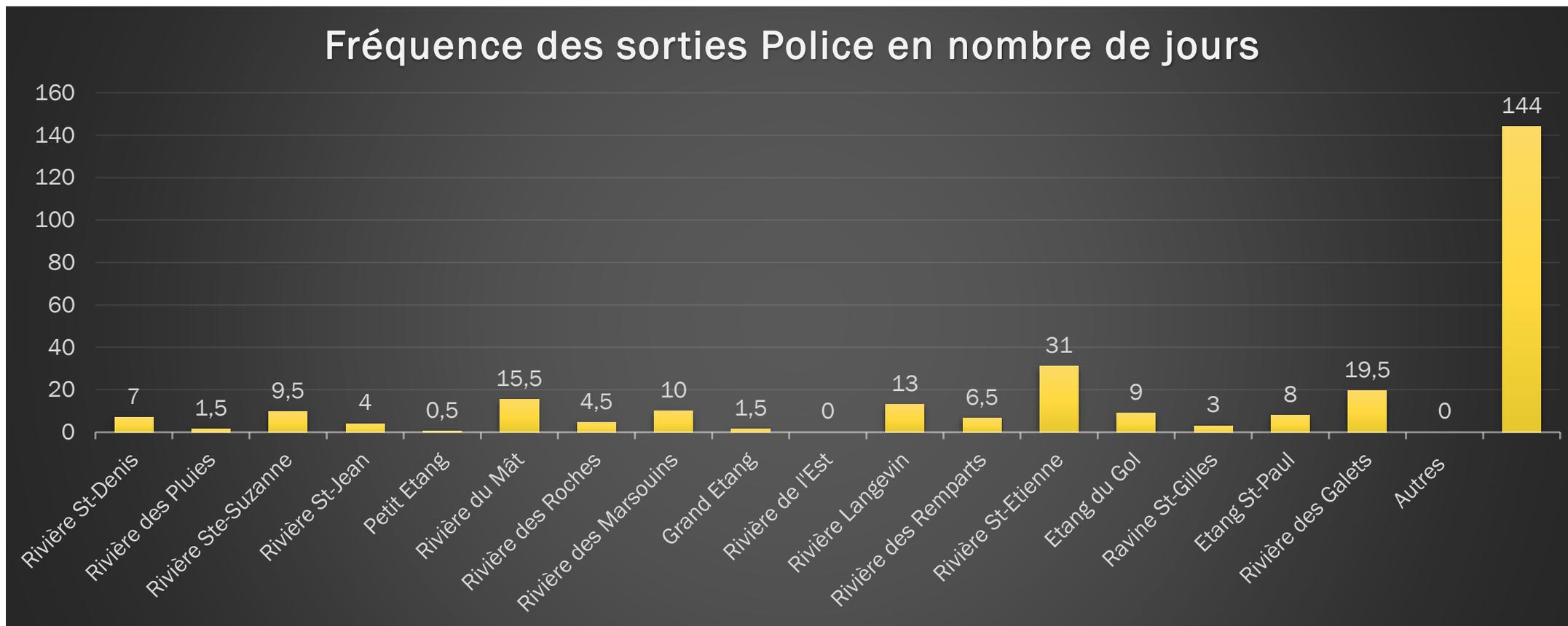
Pêcheurs contrôlés en situation de pêche illicite 👎

129

- 106 faisant l'objet d'un avertissement verbal ou écrit,
- 12 procès verbaux concernant **23 personnes**, un PV contre X pour barrage en rivière et un rapport d'intervention sur la pollution de la Ravine Carosse à Saint-Joseph).

Aussi, lors de ces contrôles, les gardes-pêche ont pu sensibiliser **1209 personnes** à la **préservation du milieu aquatique** (touristes, pique-niqueurs, campeurs, pratiquants d'activités sportives, lavage de voiture, pompage d'eau en rivière, etc.).

Bilan des sorties police



Activités de la brigade d'éco-gardes

La mise en place de la Brigade d'éco-gardes de la Rivière Saint-Etienne s'inscrit dans le cadre des mesures compensatoires liées aux travaux du barrage du Bras de la Plaine ainsi que la compétence GEMAPI* de la CIVIS pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité aquatique de la partie basse de la Rivière Saint-Etienne.

Elle est portée par la Fédération des AAPPMA de La Réunion et financée par le Conseil Départemental et la CIVIS pour une durée de 3 ans.

Cette brigade est composée de 3 agents, dont deux à plein temps et un à mi-temps

*(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)



Les principales missions de la Brigade :

1

Sensibiliser les usagers sur les enjeux de préservation de la faune aquatique, de l'avifaune et de la flore.

2

Sensibiliser les usagers des cours d'eau, notamment les pêcheurs, sur la réglementation en vigueur et des pratiques de pêche respectueuses du milieu naturel notamment la pêche des bichiques.

3

Assurer la surveillance du milieu aquatique et le contrôle de la pêche en vue de lutter contre le braconnage et les pratiques illégales en coordination avec les services en charge de la police de l'environnement.

Sur la période de mars 2021 à février 2022 (rapport établi par semestre d'activité), la brigade d'éco-garde a travaillé 207 jours et a sensibilisé 4491 personnes et vu 4829 personnes en rivière. Le site le plus fréquenté étant le Bras de la Plaine, notamment le secteur compris entre la passerelle et le barrage, et l'activité principale observée étant la randonnée qui représente 80 % des activités recensées.

Les actions de la brigade sont ciblées sur les mercredis, vendredis, samedis et dimanches, ainsi que certains jours fériés pour des raisons de fréquentation du site et tiennent compte des secteurs prioritaires définis par les financeurs.

| Total personnes sensibilisées | Total personnes vues | Total nombre de personnes |
|-------------------------------|----------------------|---------------------------|
| 4491 | 4829 | 9320 |

Adhésions (ventes de carte de pêche)

Les cartes de pêche sont délivrées par le biais :

- du site grand public www.cartedepeche.fr,
- des AAPPMA depuis leur compte dépositaire,
- des revendeurs rattachés aux différentes AAPPMA et disposant également d'un compte dépositaire.

La Fédération est en charge de la création et du suivi des comptes dépositaires. Elle perçoit le reversement par la FNPF de la part Fédération, AAPPMA, Office de l'eau (RMA) et Club Halieutique qu'elle reverse à qui de droit.



Cartes de pêche délivrées au niveau départemental en 2021

| CPMA Personne majeure | CPMA Découverte femme | CPMA Personne mineure | CPMA Hebdomadaire | Cartes Découverte moins de 12 ans | CPMA Journalière |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------------------|------------------|
| 1 112 (+210) | 116 (+21) | 127 (+47) | 5 (-10) | 191 (+53) | 188 (+63) |

Au total **1 739** cartes de pêche ont été délivrées sur l'ensemble du département en 2021, toutes catégories confondues, contre 1 355 en 2020.

Nous pouvons constater une **augmentation significative** du nombre total de **cartes délivrées en 2021** par rapport à 2020 de l'ordre de 384 cartes toutes catégories confondues ($\approx + 28 \%$). Cette augmentation se vérifie principalement sur les cartes CPMA Personne majeure : + 210 cartes par rapport à l'année précédente.

Cartes de pêche délivrées en 2021 par AAPPMA et par type de cotisation

| COTISATIONS | AAPPMA-RN | AAPPMA-RS | AAPPMA-SA |
|---------------------------|--------------|----------------|--------------|
| CPMA Personne majeure | 193 ↗ | 706 ↗ | 213 ↗ |
| CPMA Découverte femme | 12 ↗ | 96 ↗ | 8 = |
| CPMA Personne mineure | 20 ↗ | 91 ↗ | 16 ↗ |
| Cartes Découverte -12 ans | 16 ↗ | 158 ↗ | 17 ↗ |
| CPMA Hebdomadaire | 1 = | 2 ↘ | 2 ↘ |
| CPMA Journalière | 16 ↗ | 148 ↗ | 24 ↗ |
| TOTAUX | 258 ↗ | 1 201 ↗ | 280 ↗ |

Répartition des recettes générées par les cartes de pêche en 2021

| AAPPMA-RN | AAPPMA-RS | AAPPMA-SA | FDAAPPMA | FNPF | Office de l'eau | CHI |
|------------|-------------|------------|-------------|-------------|-----------------|------------|
| 3 177,19 € | 12 771,28 € | 3 429,68 € | 14 956,90 € | 29 237,75 € | 10 976,20 € | 1 085,00 € |

Montant total des recettes (tous organismes confondus) liées aux cartes de pêche délivrées pour la Fédération de La Réunion en 2021 : **75 634,00 €**
(contre 59 802,40 € en 2020)

Les pêches électriques et autres prestations

Les pêches électriques de sauvegarde sont mises en œuvre lors des travaux en rivière au titre des mesures de réduction d'impact. Lorsqu'une entreprise ou une collectivité réalise des travaux en rivière, la Fédération est contactée pour voir s'il est nécessaire de réaliser une pêche électrique de sauvegarde de la faune piscicole.

En 2021, la Fédération a réalisé 27 pêches électriques de sauvegarde pour un montant total de 44 241,34 €.

Les principaux demandeurs de ces interventions sont : Région Réunion (DRR), CG974 (UTR Sud), SOGEA, SBTPC, ROCS, Mairie de La Possession, SCPR, etc.



Répartition des recettes liées aux prestations de pêche électrique effectuées en 2021 par structure

| AAPPMA-RN | AAPPMA-RS | AAPPMA-SA | FDAAPPMA |
|--------------|-------------|--------------------|-------------|
| 2 283,00 € | 12 488,92 € | 0,00 € | 29 469,42 € |
| TOTAL | | 44 241,34 € | |

La répartition des recettes des pêches électriques et des missions de surveillance / assistance est relative à l'intervention de chaque AAPPMA et de la Fédération en termes de personnel : ingénieurs, techniciens, agents, frais de déplacement, restauration et amortissement du matériel.

Les AAPPMA sont généralement sollicitées pour les interventions qui se font sur les secteurs pour lesquels elles disposent de baux de pêche.

Les autres prestations

| Demandeur | Objet | Lieu | Montant |
|--------------|--|-------------|--------------------|
| EDF | Sensibilisation à la sûreté hydraulique – Campagne 2021 | Toute l'île | 14 540,00 € |
| EDF | Sensibilisation à la sûreté hydraulique – Campagne 2021-2022 | Toute l'île | 12 800,00 € |
| TOTAL | | | 27 340,00 € |

Montant total des prestations effectuées par la Fédération en 2021 : 71 581,34 €.

Nous pouvons constater une diminution de l'ordre de 28 % par rapport à 2020.

Les ateliers pêche nature

Les actions de sensibilisation et d'éducation au respect et à la connaissance de la faune aquatique d'eau douce par le biais des « ateliers pêche nature » est un des axes prioritaires de la Fédération des AAPPMA de La Réunion.

Il s'agit de faire connaître les espèces qui peuplent nos cours d'eau et de leur faire prendre conscience des menaces qui pèsent sur elles et de l'intérêt de préserver cette biodiversité aquatique.

Les actions d'animation dans le cadre des ateliers pêche nature se déclinent en 3 volets :

- I. Sensibilisation, éducation et formation du jeune public à la protection des milieux aquatiques
- II. Sensibilisation du grand public à la préservation de la faune aquatique d'eau douce
- III. Initiation Pêche Nature (IPN)



Sensibilisation, éducation et formation du jeune public à la protection des milieux aquatiques

Au total, en 2021 la Fédération a accueilli **320 enfants** sur les actions de sensibilisation, d'éducation et de formation à la protection des milieux aquatiques dispensées lors des Ateliers Pêche Nature (APN). Notons également que **49 adultes** (enseignants et accompagnants) qui encadraient les scolaires et les centres de loisir ont pu également bénéficier des animations APN.

45 étudiants et 3 enseignants du Lycée Agricole de Saint-Paul ont également été sensibilisés sur les enjeux de préservation de la biodiversité aquatique.

Comme en 2020, les animations « APN » en 2021 ont été très impactées par le contexte sanitaire lié au COVID notamment avec les différentes restrictions sanitaires limitant la mise en place d'animation (limitation du nombre d'enfants, contraintes d'accueil difficile à tenir, etc.).

Sensibilisation du grand public à la préservation de la faune aquatique d'eau douce

Dans ce cadre, la Fédération a sensibilisé en 2021 environ **110 personnes** (adultes et jeunes adultes).

Initiation Pêche Nature (IPN)

La Fédération n'a pas animé d'atelier d'initiation à la pêche en 2021.

Gestion de l'Espace Naturel Sensible de Langevin - Cap Blanc

Les grandes orientations de la gestion du site de l'ENS des hauts de la Rivière Langevin :

- Restauration ou préservation de la qualité du site, des paysages et des milieux naturels,
- Protection de la faune et du milieu aquatique,
- Définition des modalités d'entretien des berges du cours d'eau et de ses affluents,
- Ouverture du site au public et organisation d'animations dans des conditions compatibles avec la préservation du site et la sécurité du public accueilli.

La gestion opérationnelle de l'ENS est réalisée par l'AAPPMA-RS avec en 2021 une équipe de 7 personnes, composée d'1 chef d'équipe, de 5 agents d'entretien, et d'1 animateur. Soit 2 équivalents temps plein et 5 temps partiels.

La Fédération assure la coordination des activités sur l'ENS par le biais d'un demi-poste de conservateur.



La gestion de l'ENS Langevin en 2021, c'est :

193

jours

de travail pour les différentes missions (conservation et restauration des formations et espèces, entretien et sécurisation du site, animation et sensibilisation, etc.)

5 269

personnes

recensées sur le site dont 319 lors des visites guidées et 4 950 autres (93 % de touristes, randonneurs, bivouaqueurs et pique-niqueurs, et 7 % coureurs, pêcheurs, chasseurs, canyonneurs, etc.)

40

kg

de déchets récupérés, triés et évacués

137 890 €

euros

pour la mise en œuvre des actions en 2021

Représentation de la Fédération aux différentes réunions

La Fédération a participé en 2021 à diverses réunions avec :

- les instances : Préfecture (CODERST), CA du Parc National, CLE(s), le Comité Eau et Biodiversité (CEB), Commission Amphihaline, etc.
- les administrations et les collectivités : Sous-préfecture, DEAL, Procureurs, Mairies (St-Joseph, St-Denis, Ste-Suzanne), Parc national, Intercommunalités (CIVIS, CIREST, TCO, CINOR), la Préfecture et Sous-préfectures, Conseil Départemental, Région, Office de l'Eau, Réserve Naturelle de l'Etang de Saint-Paul, Pôle Emploi, etc.
- les partenaires financiers et techniques: les 3 AAPPMA, APEDC, APEDRE, EDF Réunion, le Pisciculteur de Hell-bourg, OCEA CONSULT', le commissaire aux comptes, l'INRAE, le Crédit Agricole, Runéo, Région - DRR, etc.

Le directeur a participé à plus d'une dizaine de réunions en 2021 dans le cadre de la mise en place de la nouvelle réglementation de la pêche aux bichiques avec la Sous-préfecture de St-Benoît, la DEAL, la DMSOI, la BNOI, le CRPOM et OCEA.

La représentation de la Fédération à ces réunions a été principalement assurée par le président, le directeur et la chargée de missions de la Fédération.

En interne, la Fédération a tenu les réunions statutaires (deux conseils d'administration et une assemblée générale).

Les opérations de repeuplement en Truites Arc-en-ciel

Truites « portion » de 20 à 40 cm

Le 23 avril 2021

- Rivière du Mât - Passerelle Ilet à Vidot : 200 truites

Le 16 juillet 2021

- Rivière Langevin No-kill FD et Passerelle : 260 truites

Le 30 septembre 2021

- Rivière Fleur Jaune - Salazie : 200 truites

Truitelles de 8 à 12 cm

Le 12 novembre 2021

- Rivière Langevin No-kill FD et Passerelle : 30 kg de truitelles

Alevins de 3 à 5 cm

Les 7, 10 et 11 mai 2021

- Rivière Fleur Jaune - Salazie : 6 500
- Ravine Camp Pierrot - 2ème Bras (Grand Sable) : 2 500
- Rivière du Mât - Trou blanc : 2 500
- Ravine Camp-Pierrot (sur la route) : 2 000
- Rivière Langevin - Passerelle : 200
- Rivière Saint-Etienne - Bras Rouge Chapelle : 4 500
- Rivière Saint-Etienne - Bras Rouge : 3 000
- Rivière Saint-Etienne - Bras de Benjoin : 5 500

Projet OFB : Actions prioritaires pour la protection et la conservation des espèces amphihalines de La Réunion

Dans le cadre de ce projet, les actions ont donc été mise en œuvre sur une durée totale de 36 mois entre le 15 janvier 2019 et le 18 décembre 2021. Les principales actions de ce projet sont :

- 1- Sensibilisation et mise en place d'un plan de communication à échelle régionale, à destination du grand public et des parties prenantes
 - 1.a- Réalisation d'actions de sensibilisation des jeunes et du grand public à la préservation des espèces indigènes des eaux douces de La Réunion
 - 1.b- Conception de divers supports pédagogiques panneaux, brochures, guide, livret, photos et films dont l'objectif étant de faire connaître les espèces indigènes et sensibiliser à leur préservation
- 2- Analyse des études existantes sur les espèces indigènes présentes à La Réunion et mise en place d'études sur une ou deux espèces indigènes
- 3- Animation des plans d'actions du PDC Anguilles et du PDC Loche des sables

Coût de la mise en œuvre des actions :

2019 : 83 492,62 €

2020 : 87 209,09 €

2021 : 81 561,53 €

Le montant total des actions sur les 3 années s'élève à 252 263,24 €, avec la participation financière de l'OFB pour un montant de 215 000,00 € et de la Fédération pour un montant de 37 263,24 €.

Etude Truite

Le programme d'étude sur la Truite Arc-en-ciel a commencé en 2017 et doit être achevée début 2022. Cependant, toute la phase terrain consistant à comprendre le fonctionnement des populations de truite et à prélever des échantillons s'est terminée en fin d'année 2020.

L'année 2021 a été consacrée à l'analyse des données à partir des échantillons prélevés. C'est une partie qui a été traitée intégralement par l'INRAE de Rennes.

Le rapport de cette étude sera présenté dans le courant de l'année 2022.

Pour rappel, cette étude a fait l'objet d'un partenariat étroit entre la Fédération, l'INRAE de Rennes et OCEA Consult', sous l'égide d'un Comité de Pilotage dans lequel tous les acteurs concernés sont intégrés (DEAL, PNrun, SREPEN, OFB, INRAE, les AAPPMA, la Fédération, etc.)



Réalisation du 3ème PDPG

Le Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicole (PDPG) est une obligation réglementaire (art. L. 433-3 du code de l'Environnement).

La Fédération avait entrepris la rédaction de son 3ème PDPG en octobre 2019 et le travail a été achevé en fin d'année 2021. Ce nouveau plan, valable pour 5 ans (2022-2027) a été approuvé par le Préfet de La Réunion. Il fait un état chimique mais surtout écologique des cours d'eau et plans d'eau dont la Fédération à la gestion et propose des actions en vue d'améliorer l'état écologique.

Ce plan, ambitieux mais opérationnel, résulte d'un travail collaboratif entre la Fédération et ses partenaires, mais aussi avec les AAPPMA, mené par notre Chargée d'étude - Mme Chloé MERIEL qui a fait un travail remarquable.

Ce plan est repris dans le SDAGE 2022-2027 et donne à la Fédération une légitimité pour mettre en œuvre les actions mais également pour solliciter des partenaires financiers (Office de l'Eau, intercommunalités, Région, Département, etc.).



Plan Départemental de
Protection du milieu aquatique
et de Gestion des ressources
piscicoles de la Réunion
2021-2026



Édition juin 2021



Les partenariats financiers

Subventions emplois 2021

- **Conseil Départemental - gestion de l'ENS Langevin :**
87 967,00 € (reste solde 10 % à recevoir),
- **Conseil Départemental – brigade éco-gardes :**
60 000,00 €,
- **CIVIS – brigade éco-gardes :**
15 000,00 € (reste 6 000,00 € à recevoir),
- **FNPF - Kit emploi** (Ingénieur / Chargé de mission (35 k€) + Agents de développement (2 X 42 k€) + Agent administratif (12 k€)) : 132 000,00 € (reste 4ème acompte 10 % et solde 5 % à recevoir),
- **Ville St-Joseph :**
 - APN : 15 000,00 €,
 - Education et sensibilisation à la préservation du patrimoine aquatique - Politique de la Ville : 5 000,00 €,
 - APN – subvention complémentaire : 5 000,00 €,
- **Office de l'Eau Réunion - Convention pluriannuelle d'objectifs :** 44 000,00 € (dont 22 000,00 € à recevoir),
- **SODEGIS - Initiation et sensibilisation au milieu aquatique - Politique de la ville de Saint-Joseph :**
5 000,00 €.

Les partenariats financiers (suite)

Subventions actions 2021

- EDF (Fondation) :
Sensibilisation du public au respect de l'environnement et surveillance des cours d'eau : 5 000,00 € (à recevoir).

Dons 2021

- Monsieur Jean Paul MAUGARD - déplacements pour le compte de la Fédération d'une valeur de : 7 105,48 €.

Actions de communication

Articles de presse écrite

Le JIR : « Cap Blanc, haut de la Rivière Langevin - la nature dans tous ses états » supplément du JIR du mois de mai 2021.

Chaînes de télévision locales

Antenne Réunion : reportages pour le JT pour faire la promotion de la brigade d'éco-gardes de la Rivière Saint-Etienne le 25/09/2021 et à l'occasion de l'ouverture de la pêche le samedi 02/10/2021.

Site Internet et Facebook : diffusion d'informations liées à l'activité de la Fédération en général, informations ponctuelles (offres spéciales, informations aux pêcheurs, informations partenaires, ...).

Mailing à destination des adhérents : information carnet de pêche, journée récréative, réunion d'AG des AAPPMA).



Mouvements du personnel et accueil de stagiaires

Mouvements du personnel

- Embauche en CDD de Monsieur Nicolas HUET sur la période de janvier à juin 2021 (accroissement temporaire d'activité),
- Embauche en CDD de Messieurs Wendy FONTAINE et Eric LATTERADE pour 18 mois à compter de mars 2021 (brigade Écogardes RSE),
- Changement de poste pour Monsieur Gabriel HOARAU (déjà en CDI) qui est depuis mars 2021 chef d'équipe de cette brigade,
- Départ de Madame Chloé MERIEL en juin 2021, son CDD en tant qu'animatrice médiatrice scientifique étant arrivé à son terme.

La Fédération a dû faire face aux absences longues durées de deux éléments importants de son personnel en 2021 : de décembre 2020 à juin 2021 pour M. Johnny MAILLOT et de mai à septembre 2021 pour M. Armand METRO. Les missions de la Fédération ont malgré tout pu être menées à bien par la répartition des tâches sur le reste du personnel.

Accueil de stagiaires

La Fédération a accueilli en 2021 :

- 1 stagiaire préparant un BAC PRO GMNF pendant 2 semaines,
- 3 stagiaires préparant un BTSA Gestion et Protection de la Nature pour un total de 22 semaines,
- 1 stagiaire préparant un BUT département HSE durant 2 semaines (stage qui s'est poursuivi en 2022 sur 5 semaines).

Perspectives 2022

Accompagner l'AAPPMA-SA sur la mise en place la Brigade d'éco-gardes sur la Rivière du Mât

Réorganisation interne pour assurer les missions de surveillance et d'animation

Solliciter la Région Réunion pour un partenariat financier

Présenter les résultats de l'Etude Truite en partenariat avec l'INRAE au COPIL, CSRPN et CNPN

Réaliser les travaux sur le PDIPN (terrasse, clôture, local technique)

Participer aux contrôles de police liés à la nouvelle réglementation de la pêche aux bichiques en amont de la LSE

Demander des mesures compensatoires dans le cadre des travaux de traitement des crues de la Rivière des Remparts à la CASud

Impulser une étude sur le Poisson Plat

Augmenter le prix de la carte de pêche (CPMA majeure et CPMA 2^{ème} catégorie)

Généraliser la pêche à la tâte pour l'anguille à toutes les rivières de La Réunion